

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

**885**

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **7 octobre** à 19 heures 30 à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents :      Monsieur Marco Julien                                      Conseiller no 1  
                                 Monsieur René Bergeron                                      Conseiller no 2  
                                 Monsieur Bertrand Le Grand                                      Conseiller no 3  
                                 Monsieur Gaston L'Heureux                                      Conseiller no 4  
                                 Monsieur Jean-François Messier                                      Conseiller no 6

Est absent :              Monsieur Fernand Brousseau                                      Conseiller no 5

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présent, Monsieur Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

Neuf (9) personnes étaient présentes dans la salle.

**1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2019-10-457**

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 16 septembre 2019
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés du mois de septembre 2019

**Affaires courantes**

6. Adoption du calendrier des séances du conseil 2020

**Administration générale**

7. Autorisation de paiement de facture / Prêt pour installation septique / 254 rang Pierriche Ouest
8. Autorisation de paiement de facture / Prêt pour installation septique / 191 rang Bois-Franc Ouest
9. Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle

**Aménagement du territoire**

10. Demande de permis / 464 route de l'Église
11. Premier projet de règlement 2019-08 modifiant le Plan d'urbanisme 02-2007
12. Premier projet de règlement 2019-09 modifiant le Règlement de zonage 03-2007
13. Demande d'autorisation à la CPTAQ / 499 route Laurier
14. Adoption du calendrier des séances du CCU 2020
15. Retrait et nomination d'un membre résident du CCU

**Travaux publics**

16. Mandat de surveillance de chantier pour la réfection des rues Olivier et Kirouac / MRC de Lotbinière

**Sécurité publique**

17. Octroi de contrat pour l'installation d'une dalle de béton / Planchers de béton Hébert

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

886

**Loisirs, culture et famille**

18. Demande de don pour parrainer les projets 2019 / Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière
19. Demande de don pour l'évènement Casino du 29 février 2020 / Chevaliers de Colomb 3178
  
20. Divers
  
21. Période de questions
  
22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 octobre 2019.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2019**

**RÉSOLUTION 2019-10-458**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 16 septembre 2019 avec dispense de lecture.

**4. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL**

Le comité de travail de la bibliothèque s'est réuni et a été informé que la responsable Madame Sylvie Goudreau quitterait son poste prochainement, au début de l'année 2020. Ainsi, le conseil et l'administration municipale vont analyser les différentes options au cours des prochains mois afin de perpétuer ce service offert aux citoyens.

**5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2019**

**RÉSOLUTION 2019-10-459**

ATTENDU QUE le directeur général a déposé et présenté les comptes payés du mois de septembre 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont examiné les comptes payés;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés mentionnés se résumant ainsi :

Sous-total des dépenses	46 619,00 \$
Rémunération nette (employés et élus)	11 842,33 \$
<b>Total dépenses</b>	<b>58 461,33 \$</b>

**6. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2020**

**RÉSOLUTION 2019-10-460**

ATTENDU QUE le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE le conseil municipal tiendra ses séances ordinaires à la salle du conseil située au 268, rue Principale à 19h30;

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

887

ATTENDU le calendrier suivant :

Lundi le 6 janvier 2020  
Lundi le 3 février 2020  
Lundi le 2 mars 2020  
Lundi le 6 avril 2020

Lundi le 4 mai 2020  
Lundi le 1<sup>er</sup> juin 2020  
Lundi le 6 juillet 2020  
Lundi le 3 août 2020

Mardi le 8 septembre 2020  
Lundi le 5 octobre 2020  
Lundi le 2 novembre 2020  
Lundi le 7 décembre 2020

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le calendrier des séances ordinaires tel que présenté.

**7. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE / PRÊT POUR INSTALLATION SEPTIQUE / 254 RANG PIERRICHE OUEST**

**RÉSOLUTION 2019-10-461**

ATTENDU QUE les propriétaires du 254 rang Pierriche Ouest sont inscrits au programme municipal de prêt pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE ces derniers ont procédé aux travaux conformément aux dispositions de la réglementation et qu'ils ont présenté une facture de 12 454,<sup>67</sup> \$ à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'émettre un chèque aux propriétaires du 254 rang Pierriche Ouest et à l'entrepreneur des travaux exécutés à cette propriété au montant de 12 454,<sup>67</sup> \$ et de procéder à l'enregistrement du prêt à son compte de taxes.

**8. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE / PRÊT POUR INSTALLATION SEPTIQUE / 191 RANG BOIS-FRANC OUEST**

**RÉSOLUTION 2019-10-462**

ATTENDU QUE les propriétaires du 191 rang Bois-Franc Ouest sont inscrits au programme municipal de prêt pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE ces derniers ont procédé aux travaux conformément aux dispositions de la réglementation et qu'ils ont présenté une facture de 14 928,<sup>04</sup> \$ à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'émettre un chèque aux propriétaires du 191 rang Bois-Franc Ouest et à l'entrepreneur des travaux exécutés à cette propriété au montant de 14 928,<sup>04</sup> \$ et de procéder à l'enregistrement du prêt à son compte de taxes.

**9. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au Conseil le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle.

**10. DEMANDE DE PERMIS / 464 ROUTE DE L'ÉGLISE**

**RÉSOLUTION 2019-10-463**

ATTENDU QUE les propriétaires du 464 route de l'Église ont déposé une demande de permis pour le remplacement des portes extérieures et de fenêtres ayant une couleur identique à ceux actuels;

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

**888**

ATTENDU QUE cette demande de permis est visée par les dispositions du PIIA en vigueur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait l'étude de ce dossier et recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis tel que déposée et présentée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder la demande de permis de rénovation sous la recommandation du CCU.

**11. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-08 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 02-2007**

**RÉSOLUTION 2019-10-464**

ATTENDU QUE la Paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, MRC de Lotbinière, est régie par les dispositions du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité se doit d'avoir un plan d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement 02-2007 intitulé *Plan d'urbanisme* lors de la séance du conseil du 2 avril 2007 et est entré en vigueur le 13 juin 2007;

ATTENDU QUE la Municipalité juge à propos de modifier le règlement afin d'autoriser les commerces et services associés aux activités agricoles ou forestières seulement dans l'affectation agricole dynamique et viable;

ATTENDU QU'un avis de motion sera dument donné par résolution à la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 4 novembre 2019;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le premier projet de Règlement 2019-08 modifiant le Plan d'urbanisme 02-2007 et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le tableau des usages autorisés par aire d'affectation est modifié de sorte à autoriser seulement les commerces et services associés aux activités agricoles ou forestières dans l'affectation agricole dynamique et viable.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun le 7 octobre 2019.

\_\_\_\_\_  
Annie Thériault  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Mathieu Roy  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

889

**12. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 03-2007**

**RÉSOLUTION 2019-10-465**

ATTENDU QUE la Paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, MRC de Lotbinière, est régie par les dispositions du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité se doit d'avoir un règlement de zonage en vigueur;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement 03-2007 intitulé *Règlement de zonage 03-2007* lors de la séance du conseil du 2 avril 2007 et est entré en vigueur le 13 juin 2007;

ATTENDU QUE la Municipalité juge à propos de modifier le règlement afin d'autoriser spécifiquement un usage commercial de garage au lot 3 591 073 dans la zone AA3;

ATTENDU QU'un avis de motion sera dument donné par résolution à la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 4 novembre 2019;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bertrand Legrand et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le premier projet de Règlement 2019-09 modifiant le Règlement de zonage 03-2007 et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

La grille de spécifications de la zone AA3 est modifiée afin d'autoriser la classe d'usage 53 – *service de réparation automobile*- annotée (4) et en ajoutant la note 4 suivante :

Seul l'usage 531 – Garages (réparations générales) est permis sur le lot 3 591 073.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun le 7 octobre 2019.

\_\_\_\_\_  
Annie Thériault  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Mathieu Roy  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**13. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ / 499 ROUTE LAURIER**

**RÉSOLUTION 2019-10-466**

ATTENDU QUE les propriétaires du 499 route Laurier souhaitent déposer une demande d'aliénation, si nécessaire, et d'utilisation à des fins autres qu'agricole auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE la CPTAQ requiert une résolution du conseil municipal pour procéder à l'examen de la demande;

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

890

ATTENDU QUE la demande vise l'aliénation, si nécessaire, en faveur d'une entreprise à être créée, et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour des fins de construction d'un site de location de casiers d'entreposage domestique, d'une superficie totale de 4044,1 mètres carrés, composée des lots 3 856 334 et 3 856 335;

ATTENDU QUE selon les données de l'Inventaire des terres du Canada, les lots visés sont constitués d'un potentiel agricole de classe 4;

ATTENDU QUE ces lots et tous les lots contigus font partie d'un îlot déstructuré pour des fins résidentielles autorisé par la CPTAQ au dossier 353228 n'offrant donc aucune possibilité d'utilisation à des fins agricoles;

ATTENDU QUE la terre cultivée la plus près du site se situe à plus de 150 mètres du terrain visé par la demande et qu'il y a plusieurs usages résidentiels entre ceux-ci;

ATTENDU QU'il n'y a aucun établissement de production animal actif dans les environs;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et le milieu agricole environnant ne s'en trouveraient pas affectés;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la demande d'aliénation, si nécessaire, et d'utilisation à des fins autres qu'agricoles des lots 3 856 334 et 3 856 335.

**14. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU CALENDRIER DE TOMBÉES POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 2020**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose et présente aux membres du conseil et citoyens présents à la séance le calendrier de tombées pour les demandes qui seront déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de l'année civile 2020. Ce dernier sera publié dans le journal municipal avant la fin de l'année civile 2019.

**15. RETRAIT ET NOMINATION D'UN MEMBRE RÉSIDENT DU CCU**

**RÉSOLUTION 2019-10-467**

ATTENDU QUE Madame Dyane Beaulieu désire se retirer de son poste de membre résidente du CCU, poste qu'elle occupe depuis 2015;

ATTENDU QUE selon l'article 5 du *Règlement 02-2002 constituant le comité consultatif d'urbanisme*, le comité doit être constitué de trois membres résidents de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu l'offre de Madame Marie-Noëlle Bélanger, résidente de la Municipalité, pour pouvoir au poste devenu vacant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Madame Marie-Noëlle Bélanger conformément à l'article 147 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de remercier Madame Dyane Beaulieu pour ses nombreuses années de bons services au sein du CCU.

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

891

**16. MANDAT DE SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LA RÉFECTION DES RUES OLIVIER ET KIROUAC / MRC DE LOTBINIÈRE**

**RÉSOLUTION 2019-10-468**

ATTENDU QUE la Municipalité procède à la réfection des rues Olivier et Kirouac s'avérant un chantier d'envergure;

ATTENDU la Municipalité ne peut compter sur la présence de l'inspecteur municipal à temps plein sur le chantier dû aux autres tâches quotidiennes, notamment à la station d'épuration des eaux usées;

ATTENDU QUE c'est le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière qui a élaboré les plans et devis et qu'ils nous ont offert de combler la surveillance de chantier partielle manquante;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière pour effectuer une surveillance des chantier à la hauteur d'environ cinq (5) heures par semaine pour pallier l'inspecteur municipal et de payer la dépenser à même le règlement d'emprunt 2019-07.

**17. OCTROI DE CONTRAT POUR L'INSTALLATION D'UNE DALLE DE BÉTON POUR L'ABRIBUS / PLANCHER DE BÉTON HÉBERT**

**RÉSOLUTION 2019-10-469**

ATTENDU QUE la Municipalité a commandé un abribus pour installer au parc des Mélèzes dans la rue du Boisé,

ATTENDU QUE l'équipement choisi doit être installé sur une dalle de béton conforme afin d'assurer la viabilité de l'infrastructure;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé les prix à deux fournisseurs et que les prix étaient à toutes fins très similaires;

ATTENDU QU'en cas de soumission comparable, la Municipalité priorise les entrepreneurs locaux pour encourager la vitalité et le développement économique;

ATTENDU QUE les Planchers de béton Hébert a fourni une offre d'environ deux mille dollars (2000,00 \$) pour l'excavation, le matériel et l'installation de la dalle de béton nécessaire;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à Planchers de béton Hébert pour une somme approximative de 2000,00 \$ et que la dépense sera à même le budget.

**18. DEMANDE DE DON POUR PARRAINER LES PROJETS 2019 / FONDATION DU DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE**

**RÉSOLUTION 2019-10-470**

ATTENDU QUE la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière a déposé une demande de financement pour réaliser ses projets de conservation, d'éducation et de mise en valeur;

ATTENDU QUE la Municipalité budgète annuellement un montant pour soutenir les organismes locaux et régionaux dans leur campagne de financement;

ATTENDU QU'à ce jour, il reste des fonds dans le poste budgétaire prévu à cet effet et que la cause est honorable;

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

892

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bertrand Legrand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser un don de cinquante dollars (50,00 \$) à Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière et que la dépense sera faite à même le budget.

**19. DEMANDE DE DON POUR L'ÉVÈNEMENT CASINO DU 29 FÉVRIER 2020 / LES CHEVALIERS DE COLOMB 3178**

**RÉSOLUTION 2019-10-471**

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb ont déposé une demande de financement pour organiser leur évènement Casino prévu le 29 février 2020; qui se veut une activité de financement pour soutenir les organismes de la région;

ATTENDU QUE l'évènement se veut lui-même une activité de financement pour leur permettre de soutenir à leur tour les organismes de la région;

ATTENDU QUE la Municipalité budgète annuellement un montant pour soutenir les organismes locaux et régionaux dans leur campagne de financement;

ATTENDU QU'à ce jour, il reste des fonds dans le poste budgétaire prévu à cet effet et que la cause est honorable;

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb ont par le passé soutenu financièrement de nombreuses activités organisées dans et par la Municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser un don de deux cents dollars (200,00 \$) aux Chevaliers de Colomb 3178 pour l'organisation de leur évènement Casino le 29 février 2020 et que la dépense sera faite à même le budget.

**20. DIVERS**

Aucun point.

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen s'informe auprès du conseil à savoir si l'on peut installer de la signalisation pour annoncer la route Laurier aux intersections.

Une citoyenne demande que les lumières devant le centre communautaire s'allument à une heure raisonnable puisqu'actuellement, ça serait à près de 22h00. De plus, elle demande s'il est possible de contacter les propriétaires de l'église pour l'entretien de leur terrain.

Un citoyen demande au conseil si le trou dans la chaussée près de la rue Olivier sera réparé en même temps que les travaux de réfection de la rue Olivier, tout près.

La direction générale assurera un suivi de l'ensemble de ces informations et requêtes déposées.



**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

893

**22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2019-10-472**

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20h32.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

\_\_\_\_\_  
Madame Annie Thériault  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Monsieur Mathieu Roy  
Directeur général et secrétaire-trésorier

